



Est-ce que vous militez dans les hôpitaux et CMP/CATTP ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 15 août 2018

Bonjour est-ce que vous militez dans les hôpitaux et CMP/CATTP ?

Réponse :

DNF, dans sa mission, peut intervenir pour veiller à la bonne application de la loi partout où le tabagisme peut occasionner une infraction ou un délit, y compris dans les lieux que vous citez.

Si votre question vise d'éventuelles actions de prévention dans des entreprises, cela nous arrive,, ou nous est arrivé, dans les domaines de l'éducation nationale, des entreprises privées ou publiques et même dans un tribunal de grande instance ou dans des comités d'éducation pour la santé. Nous n'avons cependant pas encore été contactés pour intervenir dans le milieu médical ou médico-social, mais nous n'y serions pas opposés.